



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/30
28 octobre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITIONS DE PROJET : BRUNEI DARUSSALAM

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Réfrigération

- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique pour les secteurs de l'entretien en réfrigération et des climatiseurs d'automobiles PNUD
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités incluses dans le plan de gestion des frigorigènes PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation en douane PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes et formation de techniciens au plan national PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET BRUNEI DARUSSALAM

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique pour les secteurs de l'entretien en réfrigération et des climatiseurs d'automobiles	PNUD
b)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités incluses dans le PGF	PNUE
c)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation en douane	PNUE
d)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes et formation de techniciens au plan national	PNUE

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION

UNO, Ministère du Développement

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET**A : DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (tonnes de PAO, 2002 jusqu'en octobre 2004)**

Groupe I Annexe A -- CFC	43,40		
--------------------------	-------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes de PAO, 2003 jusqu'à juillet 2004)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC	66,87			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes de PAO)

78,20

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	Financement – millions \$US		Élimination – tonnes de PAO	
	a)	226 000	10,0	
b) à d)	150 000	--		

TITRE DU PROJET :	(a)	(b)	(c)	(d)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes de PAO) :			40,14	
SAO à éliminer (tonnes de PAO) :			*	
SAO à introduire (tonnes de PAO) :			S.O.	
Durée du projet (mois) :	29	36	24	24
Montant initial demandé (\$US) :	434 430	23 500	40 000	62 000
Coût final du projet :				
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	385 000			
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	5 000			
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)				
Coût total du projet (\$US)	390 000	22 000	34 000	50 000
Participation locale au capital (%) :	100	100	100	100
Élément d'exportation (%) :	0	0	0	0
Subvention demandée (\$US) :	390 000	22 000	34 000	50 000
Rapport coût-efficacité (\$US \$US/kg) :			S.O.	
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	29 250	2 860	4 420	6 500
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	419 250	24 860	38 420	56 500
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :			S.O.	
Échéances de surveillance incluses (O/N) :			O	

**RECOMMANDATION DU
SECRETARIAT**

Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus

* Afin de respecter les limites du Protocole de Montréal pour 2005 et 2007 (consommation de référence pour le CFC : 78,20 tonnes de PAO)

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le gouvernement du Brunei Darussalam a présenté un plan de gestion des frigorigènes pour examen par le Comité exécutif à sa 44^e réunion.

Consommation de SAO

2. Les CFC sont les seules SAO actuellement consommées au pays. En 2003, environ 40,1 tonnes de PAO de CFC-12 ont été consommées pour l'entretien des réfrigérateurs domestiques (0,6 tonne de PAO), les systèmes de réfrigération industrielle et commerciale (0,5 tonne de PAO), et les climatiseurs d'automobiles (39,0 tonnes de PAO). La consommation de référence de CFC en matière de conformité est de 78,2 tonnes de PAO.

3. Étant donné les conditions climatiques au Brunei Darussalam, presque tous les véhicules sont dotés de climatiseurs. En 2002, presque 110 000 véhicules ont été équipés d'un climatiseur fonctionnel avec CFC-12. Le pays a récemment imposé des restrictions sur l'importation d'automobiles de plus de cinq ans.

4. Actuellement, il y a 6 refroidisseurs avec CFC-11 et 50 refroidisseurs avec CFC-12 en service au pays, et ils sont principalement utilisés pour réfrigérer et refroidir les usines de distribution et de transformation des aliments. La plupart de ces appareils de refroidissement devraient être éliminés au cours des prochaines années, et aucune demande de financement particulière n'a été faite pour leur remplacement. La plupart des équipements nouvellement installés sont soit avec HCFC-22 ou avec un autre frigorigène sans SAO.

5. Le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération consiste en 100 ateliers d'entretien de l'équipement de réfrigération commerciale et domestique, 6 ateliers d'entretien de l'équipement de réfrigération industriel, et 300 ateliers d'entretien des climatiseurs d'automobiles, avec 500 techniciens. Les ateliers d'entretien ont des techniciens formés localement et des techniciens étrangers. La qualité des techniciens va de non spécialisés à formés. Il y a trois institutions importantes de formation des techniciens au Brunei Darussalam. Toutefois, ces institutions n'ont que des cours de formation ou de l'équipement de formation limités en matière de technologies sans SAO.

6. Depuis trois ans, le prix du CFC-12 s'est maintenu autour de 3,00 \$US/kg. Le prix du HFC-134a a chuté d'environ 10,00 \$US/kg en 2001 à 6,00 \$US/kg en 2003. La différence de prix entre le CFC et le HFC devrait diminuer bientôt.

Législation et schéma directeur en matière de SAO

7. À sa 26^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement pour l'établissement de l'Unité d'ozone au Brunei Darussalam. Depuis lors, l'Unité d'ozone a aidé à élaborer la législation en rapport avec les SAO et à effectuer l'étude utilisée pour préparer le projet de plan de gestion des frigorigènes .

8. Le gouvernement du Brunei Darussalam a élaboré un système d'autorisation d'importation et un système de contingentement pour les SAO, lesquels n'ont pas encore été approuvés. Le gouvernement discute actuellement de la ratification des amendements pertinents au Protocole de Montréal.

9. La stratégie d'élimination des SAO proposée par le gouvernement s'insère dans le schéma directeur suivant :

- a) Mise en oeuvre d'un système de contingentement à l'importation à compter de 2005. Un système de permis d'approbation visant à réglementer l'importation de SAO par les détenteurs de permis seulement sera instauré;
- b) Interdiction d'installer de l'équipement de réfrigération industrielle avec SAO à compter de 2005, et démantèlement obligatoire de l'équipement de réfrigération industriel avec CFC d'ici la fin de 2007;
- c) Interdiction d'importer ou d'exporter des climatiseurs d'automobiles et des équipements avec CFC à compter de 2005, et interdiction d'importer ou d'exporter des compresseurs avec CFC à compter de 2007; et
- d) Certification et formation obligatoires des techniciens d'entretien en réfrigération d'ici la fin de 2005.

Sous-projets du plan de gestion des frigorigènes

10. Le projet de plan de gestion des frigorigènes, tel qu'il est présenté, comprend les sous-projets suivants :

- a) Formation des formateurs en bonnes pratiques de réfrigération (62 000 \$US) : former comme formateurs 15 techniciens en réfrigération et ingénieurs qui formeront les techniciens d'entretien au pays, principalement en matière de bonnes pratiques, d'utilisation des frigorigènes sans SAO, d'activités de récupération et de recyclage, et de conversion des climatiseurs d'automobiles;
- b) Formation d'agents chargés de l'application des règlements (40 000 \$US) : former 40 agents de douane afin d'assurer l'application appropriée des règlements en matière d'importation et d'exportation, d'interdiction d'importation d'équipements avec SAO, et d'incitatifs/désincitatifs économiques. Ce programme de formation sera mis en oeuvre après que les instruments de réglementation l'aient été;
- c) Assistance technique aux sous-secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles (434 430 \$US) : fournir de l'équipement permettant de procéder à l'entretien approprié de l'équipement de réfrigération, y compris la récupération et le recyclage du CFC-12 afin de mettre en place un programme incitatif de conversion pour le sous-secteur des climatiseurs d'automobiles, et former des techniciens d'entretien en réfrigération à la conversion appropriée des climatiseurs d'automobiles et à l'utilisation des machines de récupération et de recyclage; et
- d) Activités de surveillance (23 500 \$US) : pour surveiller les activités proposées dans le projet de plan de gestion des frigorigènes .

11. Le projet du plan de gestion des frigorigènes du Brunei Darussalam a été présenté avec une lettre officielle du gouvernement du Brunei Darussalam déclarant l'engagement du gouvernement à réduire sa consommation de CFC d'au moins 50 pourcent d'ici 2005 et 85 pourcent d'ici 2007, sans demander d'autre financement.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

12. Le Secrétariat prend note que la consommation de CFC au Brunei Darussalam en 2003 (40,1 tonnes de PAO) a été de 38,1 tonnes de PAO inférieure à la consommation de référence de CFC du Brunei Darussalam (par ex., 78,2 tonnes de PAO). Le Secrétariat prend aussi note que la proposition de projet a été présentée conformément aux dispositions de la Décision 31/48 et des décisions subséquentes prises par le Comité exécutif en rapport avec les propositions du plan de gestion des frigorigènes .

Ratification des Amendements au Protocole de Montréal

13. Selon le plus récent rapport sur la ratification du Protocole de Montréal émis par le Secrétariat de l'ozone (au 23 août 2004), le Brunei Darussalam n'a encore ratifié aucun des amendements au Protocole.

14. Le Comité exécutif a pris deux décisions, quant aux projets de financement, pour les pays visés à l'Article 5 qui n'ont pas encore ratifié les Amendement de Londres au Protocole de Montréal. Par sa Décision 29/21, le Comité exécutif a décidé d'approuver le financement des projets et des activités présentés par les pays qui n'avaient pas encore ratifié l'Amendement de Londres, à condition qu'une lettre soit envoyée à ces pays les incitant à prendre les mesures nécessaires pour ratifier l'Amendement de Londres dans les plus brefs délais; et, par sa Décision 40/35, le Comité a décidé d'exiger des Parties un engagement officiel écrit visant à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal avant que le financement de leurs projets ne puisse être approuvé.

15. À cet égard, le Secrétariat a envoyé, le 30 août 2004, une lettre officielle au gouvernement du Brunei Darussalam demandant une mise à jour de l'état de la ratification par le Brunei Darussalam de l'Amendement de Londres et des Amendements subséquents au Protocole de Montréal.

16. Le 5 octobre 2005, le Secrétariat a reçu une lettre du directeur général du Ministère de l'Environnement, Service des loisirs et des parcs du Ministère du Développement du Brunei Darussalam, indiquant que le gouvernement « entend ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal. À cette fin, nous sommes actuellement à préparer un régime de permis visant à réglementer les importations et exportations de SAO et qui facilitera les mesures de réglementation de la consommation de trois nouvelles substances, notamment d'autres CFC halogénés (substances du Groupe I, Annexe B), le tétrachlorure de carbone (Groupe II, Annexe B) et le méthylchloroforme ou 1 1 1-trichloroéthane (Groupe III, Annexe B) ». Par la suite, le PNUE a informé le Secrétariat qu'il croyait que l'Amendement de Londres serait ratifié au cours de la première moitié de 2005.

Problèmes en rapport avec la consommation de CFC

17. Le Secrétariat a discuté avec le PNUD et le PNUE des problèmes touchant le calcul du niveau de consommation de CFC au Brunei Darussalam, y compris le nombre de climatiseurs d'automobiles avec CFC encore en service, la quantité moyenne de frigorigène utilisé pour l'entretien des climatiseurs d'automobiles, et si du CFC-12 est actuellement utilisé pour l'entretien des climatiseurs d'automobiles sans CFC.

18. À cet égard, le PNUD et le PNUE ont informé le Secrétariat que, des 212 000 véhicules enregistrés au Département du Transport terrestre, plus de 110 000 sont estimés être dotés de climatiseurs d'automobiles fonctionnels avec CFC.

19. Le Secrétariat a aussi été informé qu'on pourrait présumer que, au Brunei Darussalam, il y aura un certain nombre de techniciens procédant à l'entretien, avec du CFC-132, de climatiseurs d'automobiles fonctionnant avec du HFC-134a. Toutefois, du fait que les frais de main-d'oeuvre pour ce type d'entretien sont relativement élevés au pays, il est peu probable que ce soit une pratique généralisée.

Problèmes de politiques

20. Le Secrétariat a demandé des explications pour savoir où en était l'élaboration des règlements en matière de SAO au Brunei Darussalam, en particulier, le système d'autorisation pour l'importation de SAO et le système de contingentement. Le Secrétariat a attiré l'attention de l'agence sur les décisions pertinentes du Comité exécutif, en vertu desquelles l'élément récupération et recyclage ainsi que le programme incitatif de conversion des utilisateurs finals du plan de gestion des frigorigènes ne pourraient démarrer avant que la législation réglementant l'importation de CFC ne soit en place et que des mesures aient été prises afin de s'assurer que le prix des CFC et des frigorigènes sans SAO soient similaires sur le marché local.

21. Pendant une mission au Brunei Darussalam en mars 2004, le représentant du PNUD a été informé que la législation en était à ses dernières étapes et devrait être adoptée en 2004. Par la suite, le gouvernement du Brunei Darussalam a informé le PNUE que la législation serait en place en 2004. La mise en oeuvre effective des programmes incitatifs pour la récupération et le recyclage et la conversion des climatiseurs d'automobiles ne devrait pas commencer avant le début de 2005. D'ici là, les importateurs de frigorigènes inscrits devraient avoir été avisés des contingents à l'importation.

Problèmes en rapport avec les activités proposées dans le plan de gestion des frigorigènes

22. Le Secrétariat a discuté avec le PNUE et le PNUD des problèmes liés aux activités proposées dans le projet du plan de gestion des frigorigènes. Plus précisément, la discussion a porté sur la nécessité des deux programmes de formation proposés à mettre en oeuvre, l'un sous la gouverne du PNUE visant à offrir de bonnes pratiques d'entretien aux techniciens d'entretien du pays (62 000 \$US) et l'autre étant compris dans le programme d'assistance technique pour les secteurs des climatiseurs d'automobiles sous la gouverne du PNUD (71 000 \$US); la viabilité de la conversion proposée de 10 000 climatiseurs d'automobiles avec CFC au frigorigène HFC-134a en tenant compte de la grande différence de prix entre les frigorigènes; et la durée estimative des climatiseurs d'automobiles avec CFC, en tenant compte des conditions

climatiques au pays. Toutes ces questions seront évaluées et documentées par le PNUD et le PNUE. Le niveau de financement a aussi été rajusté (le coût révisé du projet s'insère dans la Décision 31/48).

23. Le Secrétariat a proposé que le PNUD fasse preuve de la souplesse nécessaire lui permettant d'employer les ressources disponibles en vertu des programmes incitatifs de récupération et de recyclage et des utilisateurs finals lorsque des besoins particuliers viendront se greffer à la mise en oeuvre du projet (par ex., fournir davantage de machines de recyclage advenant une hausse marquée du prix du CFC, ou acheter des outils d'entretien de base si les techniciens devaient rencontrer des difficultés à mettre en oeuvre les bonnes pratiques). Ainsi, l'objectif serait de surveiller et d'étudier continuellement les besoins des techniciens et d'adapter le projet en conséquence. Par la suite, le PNUD et le PNUE ont convenu d'adopter cette approche, et révisé les sous-projets du plan de gestion des frigorigènes comme suit :

- a) Formation des formateurs en bonnes pratiques de réfrigération (50 000 \$US);
- b) Formation des agents chargés de l'application des règlements (34 000 \$US);
- c) Assistance technique aux sous-secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles (390 000 \$US); et
- d) Activités de surveillance (22 000 \$US).

RECOMMANDATION

24. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet et des coûts d'appui associés, au montant de financement ci-après, à condition que :

- a) le gouvernement du Brunei Darussalam fasse preuve de souplesse dans l'utilisation des ressources disponibles dans le programme d'assistance technique des sous-secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles, afin de pouvoir satisfaire les besoins pouvant survenir pendant la mise en oeuvre;
- b) dans la mesure du possible, le programme d'assistance technique du sous-projet du secteur de la réfrigération soit réalisé par étapes afin de pouvoir affecter les ressources à d'autres activités, telles que d'autres activités de formation ou l'acquisition d'outils d'entretien, si les résultats escomptés ne se concrétisaient pas. Cela ne commencerait pas avant que la législation réglementant les importations de CFC ne soit en place et que des mesures aient été prises afin d'assurer que les prix des CFC et des frigorigènes sans SAO sur les marchés locaux soient au moins similaires; et
- c) le PNUD et le PNUE assurent un contrôle adéquat durant toutes les phases de réalisation du projet.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique pour les secteurs de l'entretien en réfrigération et des climatiseurs d'automobiles	390 000	29 250	PNUD
(b)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités incluses dans le PGF	22 000	2 860	PNUE
(c)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation en douane	34 000	4 420	PNUE
(d)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes et formation de techniciens au plan national	50 000	6 500	PNUE